



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 14 février 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le ~~vendredi 26 janvier~~ *mercredi 14 février* 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

Délibération n° 202423 : Demande de DETR et DSIL : Rénovation éclairage public

Présents : 11

Mmes, T. Bérard, C. Levreaud, M. Robitaillié, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme E. Bonachera donne pouvoir à M. G. Hogrel, Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme A. Souda-Français donne pouvoir à F. Bérard, M. M. Sacy donne pouvoir à C. Levreaud

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du parc de l'éclairage public de la commune qui comprend :

- Le remplacement de 52 candélabres en candélabres solaires à LED
- 14 branchements au réseau d'électricité
- le remplacement de 89 lanternes utilisant des lampes 150W sodium par 89 luminaire BI-puissance 58W Led + leurs réglages avec un abaissement de 66% durant 8h.
- le remplacement de 39 lanternes utilisant des lampes 100W sodium par 39 luminaire BI-puissance 27W Led + leurs réglages avec un abaissement de 50 % durant 7h.
- La fourniture et pose d'horloge astronomique sur 12 coffrets de commande existant.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par :

- UGAP – FONROCHE : 203 791.33 € TTC
- SAEG : 74 112.00 € TTC
- ENEDIS : 6 972.00 € TTC

qui reprennent l'ensemble des travaux de rénovation à réaliser sur l'éclairage public cités ci-dessus.

Extrait de délibération n°202423 du CM du 14 février 2024, page 2

Les devis estimatifs des travaux s'élèvent à : 284 875.33 € TTC soit **237 396.11 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 237 396.11 € HT et arrêter les modalités de financement
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL 2024 à hauteur de 90 956.00 € soit 38.31 %
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR/DSIL 38.31 % : 90 956.00 €
 - Fonds vert 35.96 % : 85 360.00 €
 - FEMREB 5.73 % : 13 600.00 € HT
 - Autofinancement 20.00 % : 47 480.11 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 Mme Bonachera, M. Hogrel

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 14 février 2024

Secrétaire de séance,

Cédric Laverne



